

Pays : Chine

Groupe géopolitique de l'UIP : Groupe Asie-Pacifique

Assemblée populaire nationale (APN)

Domaine d'action : L'Assemblée populaire nationale chinoise (APN) a choisi, comme approche clé pour la mise en œuvre des ODD dans tous les domaines, d'adopter un vaste éventail de lois et de mesures de contrôle visant à trouver un équilibre entre croissance économique, bien-être social et protection de l'environnement.

Points marquants (messages)

- L'APN a renforcé le système juridique pour la protection environnementale et écologique de la Chine afin qu'il tienne compte tant des caractéristiques nationales que de la dimension locale. Elle a donc adopté et amendé des lois et renforcé ses fonctions de contrôle pour garantir une plus grande redevabilité à l'égard des citoyens. Son objectif général consiste à améliorer continuellement l'écosystème et l'environnement chinois.
- L'adoption de la taxe chinoise pour la protection de l'environnement offre un exemple des efforts consentis par l'APN pour inciter le gouvernement, le monde des entreprises et le public à assumer ensemble la responsabilité de la protection de l'environnement dans le but de réaliser les ODD.

Résumé

Ces dernières années, l'APN a accompli des progrès législatifs significatifs pour créer les conditions de mise en œuvre des ODD. Par exemple, concernant l'écosystème et l'environnement, l'APN a adopté un amendement à la Constitution chinoise, qui évoque désormais la notion de "civilisation écologique". L'APN a promulgué une bonne trentaine de lois dans ce domaine, plus de 100 règlements administratifs et un gros millier de règles infranationales. L'ensemble de ces textes a façonné le système juridique pour la protection environnementale et écologique en Chine. Ce système juridique est composé de plusieurs lois générales, notamment la Loi sur la protection de l'environnement et la Loi sur la biosécurité ; des lois spéciales sur la prévention et le contrôle de l'air, de l'eau, des sols, des déchets solides, du bruit et de la pollution radioactive ; des lois sur la protection de la diversité écologique et biologique, notamment la Loi sur la prévention et le contrôle de la désertification, la Loi sur la protection de l'eau et des sols, la Loi sur la protection de la faune et de la flore sauvages ; des lois sur la protection et l'utilisation des ressources, notamment la Loi sur les forêts, la Loi sur les terres à pâturage et la Loi sur la protection des zones humides ; des lois sur la protection environnementale et écologique des bassins hydrographiques, notamment la Loi sur la protection du fleuve Yangtsé et le projet de loi sur la protection du fleuve Jaune (en cours d'examen) et des lois visant à protéger des zones géographiques particulières, notamment la Loi sur la protection des sols noirs et la Loi sur la protection écologique du plateau Qinghai-Tibet (en cours de rédaction). Les lois et règlements susmentionnés, qui couvrent un ensemble d'écosystèmes allant des chaînes de montagnes aux sources d'eau, en passant par les forêts, les terres arables, les lacs, les pâturages et les déserts, forment un cadre juridique cohérent.

Ces lois sont fondées sur des principes consistant à donner la priorité à la prévention et à garantir la protection, à créer un système de gestion global, à inciter le public à participer et à déterminer les responsabilités en matière de dommages, formant ainsi un cadre strict de protection de l'environnement. Ce cadre inclut notamment : le système de normes relatives à la qualité environnementale ; le système d'évaluation de l'impact sur l'environnement (mécanisme d'évaluation s'appliquant à divers projets de planification et de construction) ; le système de contrôle des rejets globaux des principaux polluants, qui fixe des objectifs pour des catégories d'entreprises et d'institutions publiques ; le système transversal de prévention et de contrôle de la pollution des districts, qui permet à plusieurs administrations de prendre ensemble des mesures dans les principales zones et bassins hydrographiques frappés par la pollution ; le système de participation sociale, qui a créé une structure de gouvernance environnementale octroyant un rôle de leader au gouvernement et un rôle central aux entreprises, tout en encourageant la participation des organisations de la société civile et du public et la taxe pour la protection de l'environnement, qui prévoit de réduire les rejets polluants en les taxant, protégeant et améliorant ainsi l'environnement.

La Commission permanente de l'APN dispose également d'un éventail de mesures de contrôle, notamment des inspections réalisées par les services de répression, pour contribuer à la lutte que mène la Chine contre la pollution, comme le prévoient les dispositions des textes de loi susmentionnés. Entre 2018 et 2022, le Président de la Commission permanente de l'APN, qui a également présidé pendant cinq ans les équipes d'inspection des services de répression, a mené à bien de nombreuses visites sur le terrain dans le but de s'assurer de l'application des lois sur la protection environnementale et écologique. Ce travail a joué un rôle important pour orienter la gouvernance écologique fondée sur les lois et consentir des avancées dans ce domaine. Chaque année, le Conseil des Affaires d'État présente son rapport sur l'environnement et les objectifs atteints en matière de protection de l'environnement à la Commission permanente de l'APN, qui en débat. Vingt-neuf députés de l'APN ont présenté des observations et des propositions spécifiques à propos du rapport 2021.

Résultats et impact

Le renforcement de l'état de droit en matière de gouvernance environnementale et écologique a permis à l'environnement et à l'écologie de connaître une amélioration constante en Chine. Ces changements se manifestent concrètement par des améliorations de l'environnement, ce qui rassure les populations locales. En ce qui concerne la qualité de l'air, par exemple, la proportion de jours où la qualité de l'air est bonne ou excellente dans les villes et se situe au niveau prévu par les préfectures ou au-delà a augmenté, passant de 76,7 % en 2015 à 87,5 % en 2021. La concentration annuelle moyenne de particules fines (PM_{2,5}) a chuté, passant de 50 mcg/m³ en 2015 à 30 mcg/m³ en 2021. Le nombre de villes ayant respecté les normes en matière de qualité de l'air est passé de 73 en 2015 à 218 en 2021 et la qualité de l'air s'améliore régulièrement un peu partout sur le territoire. Des tendances comparables ont également été constatées concernant la qualité des eaux superficielles en Chine. La proportion des eaux superficielles respectant un critère national de qualité de catégorie III ou au-delà, qui se situait à 64,5 % en 2015, a augmenté progressivement pour atteindre 84,9 % en 2021. Les risques environnementaux pour les sols étaient en grande partie maîtrisés à l'échelle nationale en 2021 et des mesures ont été prises pour éviter une poursuite de la contamination.

La législation adoptée par l'APN en matière de protection de l'environnement reflète la réalité chinoise et a produit des résultats durables et conséquents. La taxe pour la protection de l'environnement, par exemple, à laquelle aucun polluant n'échappe, émet un signal clair puisque la charge financière s'accroît avec les rejets polluants. Ces efforts ont pour objectif de soutenir un développement respectueux de l'environnement grâce à un système de taxes vertes et à la rectification du comportement des pollueurs.

Les entreprises chinoises ont considérablement évolué suite à la promulgation de la loi sur la taxe pour la protection de l'environnement. L'année même de la mise en œuvre de cette taxe, par exemple, le Groupe Shougang (Shuicheng), le plus grand producteur d'acier et de fer appartenant à l'État chinois, situé dans la Province du Sichuan, source d'une pollution considérable, a conçu son Projet de mise en œuvre du Plan d'action vert 2018, qui prévoit 11 projets de protection de l'environnement pour un investissement total de 490,68 millions de RMB (soit 73 millions d'USD). Le Groupe papetier Longgang (Weihai), qualifié lui aussi de "gros consommateur d'énergie et de pollueur majeur", qui a intégré le développement vert dans sa production et son organisation, constitue un autre exemple de cette évolution. La société a investi 30 millions de RMB (soit 4,46 millions d'USD) pour mettre à niveau ses installations techniques et fait appel à une gestion qualitative des indices d'émission de gaz à effet de serre, de sa consommation globale d'énergie et des rejets de déchets solides. Depuis le lancement de la taxe pour la protection de l'environnement, voici plus de trois ans, le taux moyen d'émission des grands polluants atmosphériques que sont le dioxyde de soufre et le dioxyde d'azote a chuté chaque année de 3,5 % et 3,1 % respectivement. La demande chimique en oxygène et les émissions d'ammoniac attribuables à l'azote libérées par les principaux polluants hydriques ont fléchi à un rythme annuel de 3,8 et 3,3 pour cent respectivement. L'équivalent en pollution de 10 000 RMB de PIB a diminué de 25,8 %, passant de 1,16 en 2018 à 0,86 en 2020.

Défis

La pression pesant structurellement sur la protection de l'environnement et de l'écologie en Chine n'a pas encore été éliminée. La qualité de l'environnement et l'écologie ne sont pas à la hauteur des aspirations de la population à une vie meilleure. Le système juridique encadrant les questions d'environnement et d'écologie doit encore être amélioré et aligné sur les ODD. Certaines normes complémentaires devront être mises à niveau. Il faut sensibiliser le public à l'urgence que représente la protection de l'environnement. La motivation de certaines entreprises privées et administrations publiques à l'égard du contrôle de la pollution et de la protection de l'environnement reste perfectible. De surcroît, la protection de l'environnement ne bénéficie pas encore d'un cadre juridique complet sur le terrain et les pouvoirs locaux continuent à avoir besoin de soutien pour renforcer leurs capacités de contrôle et de répression. Pour combler ces lacunes, l'Assemblée populaire nationale chinoise a l'intention de s'appuyer sur l'état de droit en améliorant le système juridique de protection environnementale et écologique, en veillant à l'application de la loi grâce à des mesures de répression strictes et en assurant sa mise en œuvre efficace dans le but de disposer de garanties juridiques fortes pour la protection de l'environnement et de l'écologie et de construire une Chine durable.

Sources et liens

[Loi sur la protection de l'environnement de la République populaire de Chine](#) (en annexe)

[Loi sur la protection de l'environnement de la République populaire de Chine](#) (en annexe)

Contact

Yi Zheng, collaborateur du Bureau des Affaires étrangères de Office général de la Commission permanente de l'Assemblée populaire nationale de Chine : ic@npc.gov.cn.